

*Initiatives ministérielles*

**M. Réal Ménard (Hochelaga—Maisonnette, BQ):** Madame la Présidente, permettez-moi de commencer en disant que ce que l'on craignait est arrivé. Ce que l'on craignait, lorsqu'on s'est engagé dans la dernière campagne référendaire, c'est que le gouvernement central, finalement, fasse complètement abstraction d'un des consensus les plus solidement établis au Québec.

Un des consensus les plus forts, un des consensus les plus enracinés, c'est qu'on ne pourra pas s'attaquer au problème de l'emploi si on ne donne pas les leviers qui permettent de régler les problèmes liés au marché du travail au gouvernement qui est le plus efficace pour le faire.

À l'instant où on se parle, le gouvernement qui pourrait le plus efficacement doter le Québec d'une politique du marché du travail et qui pourrait lui permettre de lutter efficacement contre le chômage, ce n'est pas le gouvernement central, c'est le gouvernement de l'Assemblée nationale.

Pourquoi dit-on cela, que ce n'est pas le gouvernement central? Parce que lorsqu'on a les pieds au gouvernement central, on a à prendre les décisions pour un marché du travail qui s'éclate à l'intérieur de cinq régions. Et on sait bien que la réalité du marché du travail du Nouveau-Brunswick, ce n'est certainement pas la réalité du marché du travail du Québec.

C'est ce qui fait que, concernant le projet de loi C-96, la plupart des acteurs significatifs, sinon la totalité des acteurs significatifs du marché du travail du Québec, s'y opposent.

• (1145)

Permettez-moi de vous rappeler qu'il s'agit, quand on parle d'organismes qui sont opposés au projet de loi C-96, d'organismes comme la Société québécoise de développement de la main-d'oeuvre, l'Institut canadien de l'éducation des adultes, la FTQ, le CTC. Et malgré ce front commun des organismes qui représentent des dizaines de milliers de personnes, on est en présence d'un gouvernement qui a un méchant front, un culot de boeuf, qui se présente ici, dans cette Chambre, en nous soumettant un projet de loi qui vise à intervenir dans un domaine pour lequel il n'est aucunement mandaté.

J'espère qu'on assistera à une espèce de réveil de conscience de dernière minute et que le whip du gouvernement et son équipe vont finalement se rendre compte qu'ils sont en train de commettre l'irréparable. L'irréparable est d'avoir devant nous un projet de loi comme le C-96.

Pourtant, il est très clair, quand on fouille un petit peu, que tout ce qui est lié au marché du travail relève très clairement des juridictions provinciales. Je suis sûr qu'il n'y a pas un parlementaire dans cette Chambre qui ne sait pas que le Code du travail, la CSST, les décrets liés aux conventions collectives, les licenciements collectifs sont des domaines de juridiction provinciale et que, à cet égard, il est tout à fait normal que les politiques liées au marché du travail relèvent spécifiquement et exclusivement des gouvernements provinciaux.

Je voudrais rappeler un fait, soit que le chômage n'est pas quelque chose d'inné. On ne vient pas au monde chômeur. Le chômage n'est pas quelque chose de génétique. Le chômage n'est pas non plus quelque chose de linguistique; le fait de parler une langue plutôt qu'une autre n'a rien à faire avec les capacités que l'on peut déployer sur le marché du travail. Comment se fait-il que, à l'intérieur de la fédération, le Québec a toujours eu un

taux de chômage supérieur à son voisin de l'Ontario? On est pourtant en présence d'une main-d'oeuvre qui a sensiblement les mêmes qualifications et qui vit sensiblement dans un même environnement socio-économique. Comment peut-on s'expliquer que si on prend les 20, voire même les 25 dernières années, le Québec a toujours eu un taux de chômage supérieur à la province de l'Ontario? Et je dirais même que certains pays à travers le monde, et je suis sûr que l'on pourra donner des exemples très concrets, ont réussi à éliminer le chômage. Ils ont ce qu'on appelle un taux de chômage frictionnel, c'est-à-dire d'environ 3 ou 4 p. 100, ce qui correspond à des individus qui changent d'emplois pour une raison très précise et qui sont en attente d'occuper un autre emploi.

Comment se fait-il qu'on soit dans un régime où on n'est pas capables de mettre en place des conditions qui vont nous permettre d'offrir un emploi à tous ceux qui peuvent travailler? Évidemment, on accepte que des gens, dans une société, ne peuvent pas travailler, parce qu'ils sont handicapés ou momentanément hors circuit concernant le marché du travail. On accepte également qu'il y ait des gens qui ne veulent pas travailler. Mais comment se fait-il que l'on soit dans un régime, en 1995, où il y a des gens qui veulent travailler, de bonne foi, qui sont qualifiés et qui sont compétents, et que le gouvernement n'ait pas réussi à créer des conditions pour leur offrir un emploi? On n'a pas besoin d'être grand clerc, on n'a pas besoin d'avoir trois doctorats pour comprendre que si le chômage n'est pas héréditaire, si le chômage n'est pas linguistique, cela veut donc dire qu'il y a des raisons politiques au fait que le taux de chômage atteigne 11, 12 ou 13 p. 100.

Les raisons politiques sont très claires, c'est qu'on est en présence de deux gouvernements qui se pilent l'un et l'autre sur les pieds et qui rendent inefficace une action en matière de politiques liées au marché du travail. L'exemple de cette inefficacité, l'exemple entre tous de cette inefficacité, mon collègue de Trois-Rivières y a référé, c'est bien sûr la présence de deux réseaux de main-d'oeuvre, deux réseaux de centres de main-d'oeuvre qui annulent leurs actions l'un et l'autre.

Il suffit de rappeler qu'il y a autant de programmes à Ottawa qu'à Québec. Il y a à peu près 25 programmes qui visent à mettre les gens au travail à Québec et vous en avez 25 à Ottawa. Ce que cela veut dire, c'est que quand nous, comme députés, on rencontre des gens dans nos bureaux de comté, et je suis convaincu que cela vous arrive aussi, si vous êtes un prestataire d'assurance-chômage, vous avez droit à certains programmes, mais si vous êtes un prestataire de la sécurité du revenu, vous avez droit à certains programmes, mais pas à d'autres.

• (1150)

Je pense bien qu'on est assez mûrs, assez lucides en tant que parlementaires pour dire que la situation vers laquelle il faut tendre est celle d'un seul et même gouvernement, qui aura en sa possession tous les pouvoirs et tous les leviers qui lui permettront de travailler à mettre les gens en emploi et à les retirer de cette situation inacceptable qu'est le chômage.

Cette décision, ce voeu qu'on peut formuler, il est incompatible avec la présence de deux gouvernements et il est certainement incompatible avec le fait qu'un gouvernement ait 25 programmes en sa possession et qu'un autre en ait 25 autres, sans qu'il y ait une coordination entre les deux. Au lieu de nous proposer ce que tous les acteurs significatifs du Québec demandent, le retrait du gouvernement fédéral du secteur de la main-